

**Questionnaire à remplir et retourner au Service
de sécurité publique et incendie Saint-Sauveur/Piedmont**

Le répondant		
Prénom :	Nom :	
Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>	Téléphone :	
Personne nécessitant une assistance particulière : <input type="checkbox"/>		
Particularité : _____		
Votre adresse		
Adresse :		
Critères de conformité	Conforme	À corriger
➤ Votre maison ou logement doit avoir au moins un avertisseur de fumée sur chaque étage, incluant le sous-sol.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Vos avertisseurs de fumée sont fonctionnels ; qu'ils soient à piles, reliés électriquement ou combinés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Les avertisseurs de fumée sont âgés de moins de 10 ans et ne sont pas peints , sans quoi ils doivent être changés immédiatement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Si la résidence est rattachée à un garage, contient un foyer, un poêle à bois ou tout autre appareil à combustion, il doit y avoir un avertisseur de monoxyde de carbone aux étages des chambres à coucher.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Votre numéro civique (adresse) doit être bien lisible à partir de la rue ou du chemin privé auquel il est relié, et ce, en tout temps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Si vous avez un appareil à combustion (foyer) : la cheminée de ce dernier doit avoir été ramonée dans les 12 derniers mois.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Vous avez préparé un plan d'évacuation avec votre famille, tous connaissent les comportements à adopter ainsi que le point de rassemblement extérieur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vos commentaires		
Le fait d'apposer votre signature sur ce document engage votre responsabilité concernant la conformité à la réglementation municipale en vigueur.		
Votre signature	La date	